



*Permanence parlementaire
Office Meeting – Le Mercure C
485, rue Marcellin Berthelot
13290 Aix-en-Provence*

Mohamed LAQHILA

Député des Bouches du Rhône
Commissaire aux Finances, Économie générale
et Contrôle budgétaire.

*Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE
Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères
27, rue de la Convention
75015 PARIS*

Aix-en-Provence, le 08 juin 2020

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour atténuer les impacts économiques de l'épidémie. Il a mis en place un plan de relance de soutien à cette filière d'excellence. Cependant, les entreprises qui animent et promeuvent la filière du tourisme de savoir-faire regroupées sous la marque « France savoir-faire d'excellence » ne sont pas classées dans les catégories reliées au tourisme.

Par la présente, je me fais leurs interprète, je vous demande de les intégrer dans les mesures accordées aux entreprises touristiques et notamment le recours possible au chômage partiel et l'accès au PGE.

Je joins à la présente le courrier de Monsieur Alexis Bertucat pour le groupe Olivier Baussan me demandant d'intervenir dans ce sens.

Dans l'attente d'une réponse que j'espère positive, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire d'État, l'expression de ma plus haute considération.

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône